

Conseillers – Protéger son chez-soi en optant pour une assurance vie individuelle

L'achat d'une résidence est généralement l'investissement le plus important chez vos clients. Voilà pourquoi une assurance vie pour protéger leur hypothèque est aussi indispensable. Voyez comment un contrat d'assurance vie individuelle offert par un assureur fournit plus de flexibilité et plus d'autonomie à vos clients en comparaison à une assurance vie hypothécaire offerte par une institution prêteuse.

Assurance vie individuelle offerte par un assureur	Assurance vie hypothécaire offerte par une institution prêteuse
L'assuré est le propriétaire du contrat et il est le seul à pouvoir y apporter les modifications.	L'institution prêteuse est propriétaire du contrat. Les modalités du contrat peuvent être modifiées par l'institution prêteuse à tout moment.
En tant que propriétaire du contrat, l'assuré choisit lui-même ses bénéficiaires.	L'institution prêteuse se nomme généralement bénéficiaire.
L'assuré choisit son montant d'assurance et ce dernier peut donc demeurer fixe malgré la décroissance du solde du prêt hypothécaire.	Le montant d'assurance est généralement décroissant et donc la couverture d'assurance correspond au solde de l'hypothèque.
Les primes sont nivelées et garanties à l'émission pour la durée de la couverture. L'âge, le sexe et le statut de tabac de l'assuré sont considérés dans l'établissement de la prime lui accordant un taux juste.	Les primes ne sont pas garanties et peuvent augmenter selon le taux de réclamation du groupe en vertu de l'assurance collective.
Le contrat peut demeurer en vigueur après le remboursement du prêt hypothécaire. L'assuré a la possibilité de transformer son assurance vie temporaire en une assurance vie permanente.	Le contrat prend fin lorsque le solde du prêt hypothécaire est remboursé.
L'assurance est portable ; la couverture reste inchangée même s'il y a un changement de l'institution prêteuse.	L'assurance est résiliée lorsqu'il y a un changement de l'institution prêteuse et le client doit satisfaire aux conditions préalables à nouveau lors d'une nouvelle demande d'assurance vie.

Voici les avantages de souscrire notre produit d'assurance Tempo Plus versus un contrat d'assurance vie hypothécaire détenu par une institution prêteuse

- Une plus grande flexibilité pour votre client : l'assuré est le propriétaire du contrat et il choisit son bénéficiaire.
- Les taux sont garantis et abordables : les primes sont déterminées selon les caractéristiques personnelles de chaque assuré lui accordant ainsi un taux juste.
- L'assuré choisit son montant d'assurance et ce dernier reste inchangé si l'option fixe est sélectionnée. Si l'assuré le préfère, il peut aussi choisir une couverture avec un montant d'assurance de type décroissant.
- La couverture d'assurance vie peut être conservée même si l'assuré change d'institution prêteuse et elle ne prend pas fin lorsque le prêt hypothécaire est acquitté. En plus du prêt hypothécaire, la protection peut être utilisée pour couvrir d'autres prêts, sous un même contrat d'assurance.
- Une possibilité d'ajouter un avenant en cas de maladie grave ou un avenant en cas d'invalidité totale pour couvrir les mensualités hypothécaires ; la prestation est payable à l'assuré et non au prêteur.
- La couverture peut être transformée en une assurance vie permanente pour couvrir les besoins futurs à plus long terme.

Parlez à votre conseiller en sécurité financière pour en savoir plus sur les avantages de notre produit d'assurance Tempo Plus.

beneva

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par Beneva inc. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez vous référer au contrat.

Les assurances de personnes sont souscrites par Beneva inc. et distribuées par Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers et ses partenaires autorisés.
© Beneva inc. 2023 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.